

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 27 octobre 2017 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 20 octobre 2017.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, CAN Veysel, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, Elisabeth HANNIG, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, KRIEGER André

Etaient excusées (avec procuration de vote) :

Mme MATTER Isabelle qui a donné procuration à Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne

Mme WENNER Sylvie qui a donné procuration à M. HUCK Jean-Claude

Mme WECKER Elisabeth qui a donné procuration à Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne

Mme CADENE-SCHULIK Francine qui a donné procuration à M. ABEELACK Boz

Mme AKSOY Zehra qui a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie

Mme FISCHER-JUNCK Sandra qui a donné procuration à M. PFEFFER Jean-Louis

Etait excusée :

Mme ZAIDA Isabelle

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 02/11/2017 et publiées par affichage le 03/11/2017.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point 9. SECTEUR GUMBERLE – VENTE MME JACOB est rajouté à l'ordre du jour)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017
2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
3. DIAGNOSTIC DE LA LAUTER
4. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 4.1. ASSOCIATION DES FAMILLES DE WEILER
 - 4.2. ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG
 - 4.3. ASSOCIATION EX-NIHILO
 - 4.4. ANIMATIONS DE NOEL 2017 ET PAQUES 2018
5. ATTRIBUTION DES PRIX POUR LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2017
6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES
7. CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE D'EAU POTABLE/SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE WISSEMBOURG
8. SECTEUR GUMBERLE – VENTE M. URIOT
9. SECTEUR GUMBERLE – VENTE MME JACOB
10. VENTE DE LA MAISON FORESTIÈRE DE LA HARDT
11. CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

12. EMPLOI FONCTIONNEL - ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RESPONSABILITE
13. ECOLE DES ARTS – MODIFICATION DE POSTES
14. REVALORISATION DU TRAITEMENT D'UN AGENT EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
15. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SMICTOM
16. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
17. DIVERS

****Séance publique****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 16 octobre 2017.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire a procédé à l'installation d'une nouvelle Conseillère Municipale : Mme Elisabeth HANNIG.

Cette installation fait suite à la démission de M. Didier BODOT en date du 25 septembre 2017.

3. DIAGNOSTIC DE LA LAUTER

(Présentation par Monsieur Javier ECHEVERRIA du bureau d'études SAFEGE)

Dans le but de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau du 23/10/2000 qui ambitionne l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eaux européennes, le bureau d'études SAFEGE a été choisi par la Ville de Wissembourg pour réaliser une étude hydraulique sur la Lauter sur la portion de 10 km entre Weiler et Altenstadt.

L'étude s'est déroulée de septembre 2014 à novembre 2016 et a nécessité d'importants relevés topographiques réalisés par le géomètre. Le montant total de l'opération est de 76 100 € HT, co-financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

L'étude comporte 3 volets distincts :

- volet A : étude hydraulique, pour identifier les zones inondables en cas de crue et définir les modes de gestion efficace des ouvrages hydrauliques existants afin de réduire au maximum les risques d'inondation à Wissembourg,

- volet B : diagnostic de la continuité écologique, afin d'évaluer l'impact des différents ouvrages hydrauliques (écluses, seuils, moulins...) sur la libre circulation piscicole et sédimentaire pour définir un programme d'actions afin de restaurer la continuité (obligation réglementaire),

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

- volet C : diagnostic hydromorphologique, comportant une analyse de l'état écologique et de la qualité physique de la Lauter, afin de proposer des actions de renaturation nécessaires pour son amélioration.

4. DEMANDES DE SUBVENTION

4.1. ASSOCIATION DES FAMILLES DE WEILER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 616 € à l'Association des Familles de Weiler. Cette subvention est destinée à couvrir le montant de la taxe foncière 2017 payé par cette association.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

4.2. ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'organisation, par l'association du Festival International de Musique de Wissembourg, en collaboration avec les conservatoires de KARLSRUHE et de STRASBOURG, de 9 concerts du dimanche qui se dérouleront durant la période d'octobre 2017 à juin 2018 (+ quelques concerts durant la période de Noël 2017), **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six voix contre (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER et par procuration Sandra FISCHER-JUNCK)**

- le versement d'une subvention de 4 000 € à cette association.

Cette subvention est destinée notamment à couvrir les frais d'organisation ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des artistes.

- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n°1 à la convention financière du 01/06/2017 contractée avec cette association.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une voix contre et une abstention.

4.3. ASSOCIATION EX-NIHILO

L'association EX-NIHILO souhaite organiser les 2, 3, 9 et 10 décembre 2017 (8 représentations) une promenade contée de Noël intitulée "Christkindel et la forêt enchantée" dans la vieille ville de Wissembourg. A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 1 000 € de la part de la Ville de Wissembourg.

Voici, pour information, les dépenses prévisionnelles ainsi que le financement prévisionnel de ce spectacle :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

Dépenses prévisionnelles :

- location équipements techniques	4 000 € (éclairage, sonorisation...)
- pyrotechnie	3 000 €
- décors	1 500 €
- frais de communication	500 €
- frais de costumes	1 250 € (location + fabrication)
- assurance RC	300 €
- collations d'après spectacle des bénévoles	450 €
TOTAL	11 000 €

Financement prévisionnel :

- subvention Ville de Wissembourg	1 000 €
- billetterie	7 000 € (adulte 7,50 € ; enfant -5 à 12 ans- 4,50 €)
- sponsors/mécènes	3 000 €
TOTAL	11 000 €

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association EX-NIHILLO dans les conditions exposées ci-dessus.

4.4. ANIMATIONS DE NOEL 2017 ET PAQUES 2018

La municipalité souhaite poursuivre l'organisation comme tous les ans du concours des sapins de Noël et des animations de Pâques en collaboration avec les écoles maternelles de Wissembourg, Weiler et Altenstadt ainsi qu'avec l'association IMP Les Glycines.

Pour le concours des sapins de Noël 2017, chaque classe participante réalise des décorations de Noël pour leur sapin. Une subvention de 60 € / sapin / classe est prévue pour l'achat des décorations. Chaque sapin est ensuite exposé dans la vitrine de la médiathèque et soumis au vote du public. Une subvention de 90 € / école est également prévue pour l'achat des cadeaux de Noël.

Pour les animations de Pâques 2018, chaque classe participante réalise des décorations de Pâques. Une subvention de 60 € / classe est prévue pour l'achat des décorations.

Voici, ci-dessous, un tableau récapitulatif des subventions à verser :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

Année	Ecoles	Nombre de classe	Noël 2017		Pâques 2018	Total
			Achat cadeau pour l'école	Achat décorations (60€/sapin)	Animation de Pâques / école	
2017/2018	Weiler	1	90 €	60 €	60 €	210 €
	IMP Les Glycines	1	90 €	60 €	60 €	210 €
	Europe	3	90 €	180 €	180 €	450 €
	Leszczynska	4	90 €	240 €	240 €	570 €
	Altenstadt	2	90 €	120 €	*	210 €
TOTAL						1 650 €

* Les décorations de Pâques sont réalisées par l'Intersociété d'Altenstadt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement des subventions suivantes :

- 210 € à la coopérative scolaire de l'école de Weiler
- 210 € à l'association IMP Les Glycines
- 450 € à la coopérative scolaire de l'école de l'Europe
- 570 € à la coopérative scolaire de l'école Leszczynska
- 210 € à l'association Sport et Loisirs de l'école d'Altenstadt

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

5. ATTRIBUTION DES PRIX POUR LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2017

Vu la proposition de la commission de fleurissement,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer pour 2017 des prix pour le concours de fleurissement comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

Toutes catégories confondues (sauf commerces)	Wissembourg	Altenstadt
Prix « Spécifiques » - 130€	Mme BOELLINGER Irmgard M. WEIGEL André	
Premier prix – 110 €	M. et Mme KOLB Louis et Céline Mme FISCHER Laurence Mme VOGEL Chantal M. OLLANDE Jean-Paul	M. HAUSER Jean-Marie
Deuxième prix – 90 €	Mme MERCK Chantal Mme PACHOD Denise	M HIEBEL Jean-Marie et Geneviève Mme HIEBEL Liliane
Troisième prix – 75 €	Mme MULLER Sonia M. KORNETZKY Remy M. SCHAUER Dominique M. BRUNNER Désiré M. SCHIMPF Christophe M. BOELLINGER Bruno et Sabine Mme BAUM Astride	Mme DORÉ Erika Mme BERTRAND Marie-Louise
Quatrième prix – 50 €	Mme LEHMANN Gerlinde Mme GAGLIARDI Nathalie M. GOETZ Marcel M. MULLER Marcel Mme BRETON Aline M. EDER Charles Mme RAULAND Annie M. VOGEL Rémi M. JOEDICKE Paul M. HERRMANN Gilbert Mme MOOG Francine M. BERGMANN André Mme GARCIA Yvette Mme GINI Suzanne M. VINCENT Claude Mme REBERT Joséphine M. KREBS René Mme GUERRE Pudji SCI Les Abeilles Mme HOYNDORF Aurélie M. KORNETZEKY Julien M. BECKER Jean-Claude	Mme GANNAT Christine M. HEBTING Paul M. HITSCHLER Joseph M. BALL Robert Mme LUTZ Marie-Louise M. MERCK Patrice Mme MIELLE Agnès M. PHILIPPS Gérard Mme HOARAU Anne-Marie Mme BERGMANN Tatiana M. DEFOSSET Jean-Claude Mme SCHMITT Adrienne

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

Cinquième prix - 30€	M. SCHMITT Roger Mme JESCHEWITZ Gisela M. DURST Martin KERN-MASSON Copropriété Mme BOURRELIER Maïté Mme RUBY Annette M. WITZ Jacky Mme HAFFNER Annelise M. BURG Thierry M. SCHWEINBERG Mickael Mme BUSALB Vanessa M. MARCADELLA Claude Mme KINTZ Josée Mme HEMMERLE Véronique Mme STEPHAN Corine Mme DUFOUR Jacqueline	Mme SCHNEIDER Odile Mme BOUR Marguerite
Sixième prix - 20€	Mme ACKER (rue de la République) Mme ACKER (rue de l'Ours) Mme SCHALCK Marie-Elisabeth M. SIMON Philippe	

<u>Commerces et autres</u>	
Premier prix – 110 €	Hostellerie Belle Vue
Deuxième prix – 90 €	Fleurs Sauer – Mahler Pâtisserie Petit Kougelopf
Troisième prix – 75€	Restaurant « La Walk »
Quatrième prix – 50 €	Restaurant « Au Cerf » Pharmacie Billmann Institut Frimouss O Bon Savon Coiffure Joseph STOLL Restaurant « Le Cygne » Restaurant du Saumon
Cinquième prix – 30 €	PMU Bijouterie Delphine Pâtisserie Rébert Restaurant « La Mirabelle »

Le montant total des prix s'élève à 5 000 €.

Les crédits sont prévus à l'article 6714 Fct. 823 du budget de l'exercice 2017.

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2000, fixant les critères d'attribution d'une subvention communale dans le cadre du programme d'aide communale pour favoriser le ravalement des façades, avec effet au 21 juillet 2000,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 1989 autorisant la Ville à faire application des articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, prévoyant l'obligation du ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, afin de maintenir celles-ci en bon état de propreté,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2000 apportant un complément de chapitre au règlement local concernant l'attribution de subvention,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'octroi de subventions dans les conditions suivantes :

FRISON Brigitte	6 route de Bitche	582,80 €
MORGEN Denis	21 boulevard Clemenceau	595,20 €
KREBS Nathalie	11 rue Robert Schuman	347,20 €
MULLER Charles	13 rue du château St Paul	341,00 €
ANSELMANN Madeleine	29 route de Weiler	344,10 €
BUCHERT Damien	2 rue de Kaysersberg	341,00 €
BECKER Alfred	3 rue des païens	288,30 €
	TOTAL	2 839,60 €

Mode de calcul : surfaces visibles du domaine public en m² x 3,10 € = montant de la subvention

Les crédits sont prévus à l'article 674502 Fct. 70 du budget de l'exercice 2017.

7. CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE D'EAU POTABLE/SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Wissembourg.

Cette convention a pour objet la livraison d'eau potable au syndicat pour répondre à un besoin ponctuel de ce dernier. L'eau livrée provient des sources et forages situés en Allemagne et sera facturée au prix coûtant.

La convention prendra effet à compter de sa date de signature et pour une durée d'une année, renouvelable tacitement par période d'une année.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

8. SECTEUR GUMBERLE – VENTE À M. PHILIPPE URIOT

Vu la déclaration de candidature complétée par Monsieur Philippe URIOT, en sa qualité de gérant de la Sàrl ARGE avec siège à 67160 WISSEMBOURG, 3 rue des Dominicains,

Vu l'avis France Domaine n° 2017-544V0898 du 13 octobre 2017,

Vu les procès-verbaux d'arpentage 1039 D établis en date du 19 novembre 2013 et 1063 K en date du 10 février 2016,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER et par procuration Sandra FISCHER-JUNCK) d'autoriser :

- la vente au profit de la Sàrl ARGE ou de toute autre personne physique ou morale devant se substituer, dans les conditions suivantes des parcelles cadastrées comme suit :

Section 007 E N°1036/467 d'une contenance de 0,30 are

Section 007 E N°1007/468 d'une contenance de 11,59 ares

Section 007 E N°1008/469 d'une contenance de 1,19 ares

Section 007 E N°1014/0.466 d'une contenance de 0,65 ares

La vente aura lieu moyennant le prix de 157 895,00 euros HT, soit 11 500 € HT par are et selon le régime de la TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

9. SECTEUR GUMBERLE – VENTE À MME MARIE JOSEPHE JACOB

Vu la déclaration de candidature présentée par Madame Marie Josephe JACOB, demeurant à 67160 WISSEMBOURG, 21, Rue des Quatre Vents,

Vu l'avis France Domaine du 14 juin 2017 n°2017/544/V0559,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point n°3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Vu l'attestation de solvabilité à hauteur du projet envisagé présentée par Madame JACOB,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER et par procuration Sandra FISCHER-JUNCK) d'autoriser

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

- la Ville de Wissembourg à vendre au candidat, ou à toute autre personne physique ou morale devant se substituer, le terrain situé dans le lotissement GUMBERLE :

Lot n°20 d'une contenance de 4,66 ares situé en zone 1AU2 du PLUi en vigueur

dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Dénomination cadastrale provisoire	Prix à l'are	Prix HT
Préfixe 007 Section F n°953/285	11 500€	53 590 €

La présente vente se fera selon le régime de TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

10. VENTE DE LA MAISON FORESTIÈRE DE LA HARDT

Vu l'avis de France Domaine n°2017-544V0522 du 30 juin 2017,

Vu le descriptif établi dans le cadre de la procédure de mise en vente,

Vu l'offre d'acquisition présentée par Mme Sylvie WOOCK en date du 15 octobre 2017,

Vu les garanties bancaires présentées par Mme Sylvie WOOCK,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2017 portant distraction du régime forestier de diverses parcelles concernées par le présent projet de vente,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la vente à Mme Sylvie WOOCK, ou toute autre personne physique ou morale se substituant, de la maison forestière de la Hardt et des parcelles attenantes désignées comme suit :

Section	Parcelle	Superficie en ares	Zonage	Prix
007 A	1191/58	41,75	N	151 500 €
007 A	1193/59	4,80	N	
007 A	1194/59	5,23	N	
007 A	637	12,65	N	

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents nécessaires à ladite cession.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

11. CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et une voix contre (TYBURN Jean-Max) de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services de communes de 2 000 à 10 000 habitants à temps complet, IB 477 – IB 826, à raison de 35/35èmes, à compter du 1^{er} décembre 2017.

12. EMPLOI FONCTIONNEL - ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RESPONSABILITE

En application du décret 88-631 du 6 mai 1988, les directeurs généraux des services des communes peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité. Cette prime, payable mensuellement, est au maximum égale à 15% du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et une voix contre (TYBURN Jean-Max) d'autoriser l'attribution d'une prime de responsabilité au directeur général des services au taux de 15% du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

13. ECOLE DES ARTS – MODIFICATION DE POSTES

En raison d'une rectification, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq abstentions (Jean-Max TYBURN, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER et par procuration Sandra FISCHER-JUNCK) de modifier le poste comme suit :**

Grade	Spécialité	Ancienne situation			Nouvelle situation		
		DHS	Indice brut	Indice majoré	DHS	Indice brut	Indice majoré
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (SCHILLING M.Florentine)	Trompette, orchestre à l'école	9,75	377	347	10	377	347

*DHS = durée hebdomadaire de service

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

14. REVALORISATION DU TRAITEMENT D'UN AGENT EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

Considérant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
Considérant le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant l'échelle indiciaire applicable aux adjoints techniques,
Considérant la délibération du 27 novembre 2015 créant le poste de non titulaire à temps non complet et fixant le niveau de recrutement et de rémunération,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2017,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- qu'à compter du 1^{er} novembre 2017, la rémunération est révisée comme suit :
Anciens indices : brut : 347 majoré : 325
Nouveaux indices : brut : 386 majoré : 354
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

****Informations****

15. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SMICTOM

Vu les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que le compte administratif de la même année doivent être communiqués avant le 30 septembre de l'année en cours au Maire de chaque commune membre,
Considérant l'obligation pour M. le Maire de communiquer au Conseil Municipal le rapport dont il a été destinataire,

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport élaboré par le SMICTOM ainsi que du compte administratif pour l'exercice 2016.

Le rapport est également tenu à disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa communication au Conseil Municipal. Le public en est avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

16. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour l'exercice 2016.

17. DIVERS

- **Prochaine séance du Conseil Municipal :**

vendredi 1^{er} décembre 2017 – à la Nef - salle Marie Jaëll

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 octobre 2017

➤ Prochaines manifestations :

Collecte vieux papiers 28 octobre 2017 - Fossé des Tilleuls

La Chorale des Enseignants de Haguenau "À l'affiche"

Concert du dimanche organisé par le Festival International de musique de Wissembourg

Dimanche 5 novembre 2017 à 17h la Nef

Concert Gospel au profit de l'association "les semeurs d'étoiles"

Dimanche 5 novembre à 17h à l'Abbatiale Sts Pierre et Paul

Cérémonie du 11 novembre à 11h30 au Monument aux Morts

Concert jazz : Claudia Solal & Benjamin Moussay

Dimanche 12 novembre 2017 à 11h à la Nef

Ciné-Regards organisé par le Ciné-Club de Wissembourg : Frantz de François Ozon

Jeudi 16 novembre 2017 à 20H à la Nef

Théâtre, humour : Racine par la Racine - Vendredi 17 novembre 2017 à 20h30 à la Saline

Spectacle scientifico-burlesque : Zéro, histoire d'un nul

Vendredi 24 novembre 2017 à 19h30 à la Nef

Collecte nationale Banque alimentaire - vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017

Seul en scène, humour : Maligne - Mardi 28 novembre 2017 à 20h30 à la Nef

Cinéma : Le Monde secret des Emojis à 16h et Le sens de la fête à 20h

Mercredi 29 novembre 2017

Ciné-Regards : Retour à Forbach de Régis Sauder - Jeudi 30 novembre 2017 à 20h à la Nef

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous :
<http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 19h35.